dernier à Bruxelles le responsable de la Commission UE pour la Coopération Territoriale afin d'évaluer toute action possible pour limiter le dégagement du Programme. A cette occasion la Commission a informé l'AGU que le Conseil de l'Union européenne a approuvé au mois de décembre 2009 la proposition de modification du Règlement (CE) N. 1083/2006 comprenant aussi la dérogation au dégagement pour l'année 2007. La parole est maintenant au Parlement européen.

L'AGU estime tout de même que toutes les actions accélérant la dépense ne devraient pas faire baisser l'attention par rapport au caractère stratégique et à la qualité des résultats. Ces deux éléments étant nécessaires afin de donner un sens à la coopération transfrontalière de la Haute Méditerranée au-delà d'une simple réaffectation de ressources sur les territoires.

Perspectives pour le futur

L'AGU considère que le Programme a atteint des résultats stratégiques importants, parmi lesquels on signalera:

a) le développement d'une action forte, concertée et acceptée de gouvernance des Régions au niveau général par rapport aux territoires;

b) la création d'un patrimoine d'expériences de l'espace, polarisées sur certains thèmes tels que le nautisme et la protection environnementale. Ces thèmes représentent ainsi un patrimoine d'excellence de l'espace de coopération, susceptible d'être intégré mais aussi d'être proposé à l'extérieur comme propulseur du développement de cette zone.

Nous sommes à la veille de la nouvelle période de programmation des politiques de cohésion qui entraîne la discussion sur certains thèmes et notamment le thème concernant une politique encore plus fortement enracinée sur les territoires (place based) intégrée avec un agenda social centré sur les politiques de l'insertion sociale (l'immigration et les enfants) et identifiant les citoyens comme cible. Dans ce sens nos territoires et notre programme peuvent lancer un appel fort à cette exigence, comme appel à adresser à la Commission Européenne et aux Etats Membres. Dans ce cadre l'AGU rappelle la nécessité d'une réflexion plus approfondie en ce qui concerne le futur de l'espace de coopération à partir du prochain CdS et sur la base de certains éléments de réflexion qui seront fournis à la suite de l'évaluation stratégique de moyen terme en cours de réalisation.

Calendrier prochaines échéances événements

Les engagements futurs:

- Février 2010 – fin de l'évaluation Projets simples et Projets préliminaires stratégiques et approbation des classements (Comité Directeur 11/02/10);
- Avril 2010 – échéance pour la présentation des projets stratégiques (Comité de Suivi 12/02/10).

CONTACTS

www.maritimeit-fr.net/

AUTORITÉ DE GESTION UNIQUE:
Regione Toscana - Direzione Generale della Presidenza - Settore Attività Internazionali
Piazza dell'Unità Italiana, 1 - 50123 FLORENCE - ITALIE
Tel. +39 055 43829 - 04/14/15 - Fax. +39 055 43 84 110 - transfrontaliero@regione.toscana.it

SECRÉTARIAT TECHNIQUE CONJOINT:
Via Marradi, 116 - 57126 LIVORNO - ITALIE
Tel. +39 0586 849712 - Fax. +39 0586 849729 - stc@maritimeit-fr.net

CONTACT-POINT CORSE:
Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Affaires Européennes et de la Coopération
Hôtel de Région 22, Cours Grandval - BP 215 20187 Ajaccio Cedex 1 - FRANCE
Tél. +33 4 95 51 64 95 - Télécopie +33 4 95 51 44 62 - contact-point@ct-corse.fr

Union Européenne
Fonds Européen de Développement Régional
REGIONE TOSCANA
REGIONE LIGURIA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA
Collectivité Territoriale de Corse

PROGRAMMA DI COOPERAZIONE TRANSFRONTALIERA
ITALIA/FRANCIA MARITTIMO 2007 - 2013

PROGRAMME DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
ITALIE/FRANCE MARITIME 2007 - 2013

MARITTIMO - IT FR - MARITIME
TOSCANA - LIGURIA - SARDEGNA - CORSE

La Cooperazione al cuore del Mediterraneo
La Coopération au coeur de la Méditerranée

NEWSLETTER - N. 2

Février 2010

Un espace de Coopération élargi: bilan 2007-2009

L'espace actuel de coopération concerne une zone plus grande que celle de la programmation précédente. On est passé de 4 sujets appartenant à 3 Régions (2 Départements de la Corse, 1 province de la Sardaigne et 1 province de la Toscane) à 4 territoires régionaux avec 19 provinces. De 1,5 à plus de 4 millions d'habitants. L'élargissement de l'espace de coopération par rapport à la programmation précédente permet d'augmenter le potentiel de cette zone mais en même temps demande une gouvernance complexe et précise.

On peut souligner également une augmentation de la concentration financière. La dotation est presque doublée par rapport à la programmation précédente: 162 Meuro environ contre les 77 Meuro de la période précédente.

Une très forte innovation au niveau de l'architecture de gestion du Programme

On est passé d'une programmation articulée sur des organismes de gestion et de gouvernance auxiliaires sur le territoire (une autorité de gestion + 3 autorités auxiliaires agissant chacune de façon autonome) à des organismes de gestion communs. La Région Toscane, désignée comme Autorité de Gestion Unique (AGU) du Programme, a créé entièrement les organismes de gestion et a permis aux partenaires d'adopter un Secrétariat Technique Conjoint (STC), ayant siège à Livourne, ainsi qu'un point de contact en Corse, jouant un rôle important de soutien opérationnel au Programme.

Une gouvernance complexe et articulée

Les 4 Régions partenaires du Programme, soutenues par l'AGU, se sont chargées dès le début d'un rôle fort de gouvernance de l'espace, s'agissant, à l'exception de la Toscane, d'un Programme concernant la totalité du territoire régional. À cette fin a été mise en place une collaboration continue entre les 4 Assesseurs compétents permettant d'intégrer efficacement les choix de gouvernance suggérés par le Programme entre les 4 territoires, malgré les déséquilibres susmentionnés et, à l'intérieur de chaque territoire, avec les politiques de mainstreaming des fonds structurels. De plus une expérimentation "parallèle" intéressante des outils de gouvernance interne à chaque Région est en cours de réalisation. Le modèle montre un rôle de coordination et d'animation des thématiques stratégiques du Programme joué par la Région par rapport aux zones NUTS 3, afin d'assurer la cohérence des choix mis en exécution avec la programmation régionale. Les territoires sont chargés de mobiliser les acteurs locaux importants pour la mise en œuvre des activités.

Union Européenne
Fonds Européen de Développement Régional
REGIONE TOSCANA
REGIONE LIGURIA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA
Collectivité Territoriale de Corse

Une innovation ample dans les contenus et les approches

- Le thème des réseaux: la zone transfrontalière encourage le développement significatif des réseaux entre acteurs institutionnels et socio-économiques. Le développement des réseaux matériels et immatériels est fondamental afin de rendre la zone de coopération le plus possible compétitive et attrayante dans le contexte méditerranéen. Les réseaux favorisent en même temps l'accessibilité des territoires et l'amélioration de la qualité de la vie (réseaux des services touristiques, ré-seaux des systèmes locaux d'entreprise, réseaux de communication, réseaux pour l'amélioration de l'accès aux services publics, etc...).
- Les projets stratégiques: le Comité de Suivi (CdS) du 17 mars 2009 a approuvé la prévision de 8 thèmes stratégiques dans la période de programmation 2009/2010. Il a également approuvé le 1er Appel à projets pour 5 thèmes stratégiques ainsi qu'un mon-

tant total de 30 Meuro pour l'année 2009.

Pour ces projets il a été mis en place une procédure d'identification et de "génération" innovante à la fois du point de vue politique – les assesseurs compétents des 4 régions ont conjointement identifié les thèmes stratégiques de la zone – et technique: le groupe de travail «projets stratégiques» a fourni les données nécessaires à l'identification des thématiques d'un possible développement conjoint de la zone. Des procédures ont été également mises en place permettant une gouvernance d'ensemble des thèmes (et donc des projets) identifiés. Ci dessous sont énumérées quelques nouveautés significatives introduites:

- la participation des régions au Comité de Pilotage (gage d'une gouvernance conjointe des thèmes et de leur développement coordonné et conjoint),
- la participation des entreprises en régime de minimis ou en exemption (gage d'un effet multiplicateur des activités);
- un appel à projets en deux phases (gage de rédaction de projets de mise en place rapide);
- la prévision qu'un project manager accompagne la mise en oeuvre du projet (gage d'une coordination et d'une intégration à maintenir dans les délais);
- la prévision d'accompagnement par des experts dans la rédaction des propositions définitives.

L'état d'avancement physique et financier

1er Appel à projets simples 2008

Au mois de mai 2008 a été publié le premier appel à projets simples. Les procédures d'évaluation et d'approbation des classements définitifs ont été clôturées au mois de janvier 2009:

- 82 propositions de projet présentées;
- 73 propositions admises à l'évaluation;
- 23 propositions financées pour un montant total de 46 millions d'euros environ.

2ème Appel à projets simples

Le 12 octobre 2009 a été clôturé le deuxième appel à projets simples pour un investissement total de 14,9 Meuro. Dans cet appel, concernant tous les axes du Programme, une prime pour les thèmes qui ont fait l'objet d'un nombre insuffisant de proposi-tions de projet au cours du 1er appel à projets a été prévue:

- Accessibilité et réseaux de communication – Nouvelles solutions durables de transport maritime et aérien, même entre les ports et les aéroports secondaires et renforcement des réseaux et des systèmes de mobilité pour améliorer les liaisons transfrontalières.
- Innovation et compétitivité – Réseaux entre universités, centres de recherche, pôles technologiques et scientifiques et entre ces structures et les entreprises. Création de plateformes de dialogue et amélioration de la quali-té des services innovants communs destinés aux systè-mes productifs locaux.
- Ressources naturelles et culturelles – Promotion de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables et alternatives et diffusion de la culture de l'économie d'énergie.
- Intégration des ressources et des services – Échange de bonnes pratiques entre territoires et réseaux territoriaux. Politiques conjointes pour l'accès aux services urbains et liaison entre les zones urbaines et rurales.

Projets stratégiques: 1er Appel à projets

Le 9 décembre 2009 a été clôturé le 1er appel à projets stratégiques, avec les priorités suivantes:

- Nautisme – Système transfrontalier de l'innovation du secteur nautique
- Tourisme innovateur – Réseau des ports touristiques pour la durabilité de l'environnement
- Environnement et productions rurales et marines – Réseau écologique (parcs)
- Réseau de protection environnementale (suivi, prévision, protection et réhabilitation)

Autres informations

- Deux Comités de Suivi se sont déroulés: le premier le 5 février 2008 présidé par la Région Toscane et le deuxième le 17 mars 2009 présidé par la Collectivité Territoriale de Corse.
- Deux Comités Directeur se sont déroulés: le premier le 17 octobre 2008 à Cagliari et un deuxième le 21 décembre 2008 à Livourne.
- 16 procédures écrites ont été entamées et achevées concernant le Comité de Suivi et ainsi que 4 procédures écrites concernant le Comité Directeur.
- 3 Groupes de travail ont été créés: un pour la préparation de projets stratégiques, un pour la définition des régimes d'aides, un pour l'identification du champ d'action du GECT.
- Deux Newsletter ont été réalisées sur des thèmes spécifiques de l'espace (voir projets stratégiques).
- 9 séminaires de lancement pour les projets simples ont été réalisés ainsi que 4 séminaires de lancement pour les projets stratégiques.
- Des séminaires consacrés à la comptabilisation et à la certification des dépenses ont été réalisés à la fois en Corse et en Italie.
- Une activité d'assistance technique extraordinaire a été réalisée, de la part du STC, adressée à tous les projets du premier appel à projets afin de mettre au point la première Demande Unique de Remboursement.
- 3 appels à projets ont été publiés pour la sélection des projets: le premier en 2008 et deux en 2009.

Gestion

Le Programme est ciblé sur la qualité et sur l'amélioration de la performance globale des projets par le biais d'un fort investissement en assistance technique.

Le P.O. a été pénalisé par un démarrage re-

tardé (à cause de l'approbation qui a eu lieu en novembre 2007) et par la rigidité des règles de dégagement d'office qui imposent une vitesse de dépense difficile à réaliser par des projets complexes. Les acteurs du P.O. en outre ont employé un laps de temps convenable pour la définition des politiques, des thèmes et des objectifs de coopération qui donnent véritablement la possibilité de créer des opportunités de travail commun dans l'espace transfrontalier.

Par rapport au risque de dégagement, on notera:

- que les projets simples du premier appel à projets ont impliqué un travail de révision initiale importante afin de les rendre opérationnels rapidement;
- que, sur mandat du Comité de Suivi, la procédure de "génération" des projets stratégiques a été réalisée, selon une approche Top down, à partir de l'accord politique des assesseurs des 4 régions partenaires du Programme, suivi par une forte coordination avec le territoire;
- que l'AGU a établi avec les Régions partenaires une action de monitorage extraordinaire et d'assistance aux projets qui permette au Programme de diminuer autant que possible la quantité des ressources susceptibles d'être dégagées.

En ce qui concerne les actions mises en place ces derniers mois afin de sensibiliser les Etats membres et la Commission Européenne de manière à éviter le dégagement, il est rappelé que:

- les Assesseurs de la zone de coopération ont envoyé au le mois de novembre une lettre au Commissaire UE compétent pour manifester la nécessité de vérifier toute solution possible au problème;
- les Présidents des Régions italiennes ont approuvé le 29 octobre un document qui engage l'Etat italien à une action de négociation finalisée à la solution de la question concernant le dégagement;
- l'AGU et les Régions ont rencontré le 16 décembre

Union Européenne
Fonds Européen de Développement Régional
REGIONE TOSCANA
REGIONE LIGURIA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA
Collectivité Territoriale de Corse